

la manière avec laquelle le Chapitre a agi envers moi ; car il n'a pas pu se dispenser d'en dire son sentiment à M. de Latour auquel il parla de la bonne façon à mon sujet. M. de Forcade était présent lorsque cela se passa. Il lui ditque le Chapitre m'avait obligation des 5000 frs qui lui avaient été accordés, et que sans moi il ne les aurait pas eus. Il lui dit qu'il n'y avait rien à craindre de ma part, que j'étais d'un trop bon compte pour vouloir faire tort au Chapitre. MM. de Forcade et Raudot lui ont parlé en des termes encore plus forts, de sorte que ce pauvre Doyen a été tout déconcerté. Je ne crois pas que nous ayons aucune difficulté pour mes comptes ; nous les avons déjà examinés ensemble et il n'y a rien trouvé à redire jusqu'à présent. Il est après examiner les pièces justificatives que je lui ai mises entre les mains. Il doit faire ses apostilles. S'il trouve quelques difficultés, je suis en état d'y répondre.

“ Je ne conçois pas la vue du Chapitre de Québec. En vérité l'on n'a pas de bon sens dans notre pays. L'on donne procuration à un homme pour régir pendant le temps qu'il sera en France ; l'on suspend pendant ce temps-là mes pouvoirs ; je vous demande un peu si j'étais homme à ne donner au doyen aucune connaissance des affaires, que deviendraient les intérêts du Chapitre ? quoi, donner pouvoir à un homme de gouverner seul des affaires qu'il ne connaît pas ; est-ce cela avoir du bon sens ? Si on lui avait dit de se joindre à moi pour se mettre au fait de tout ce qui concerne les revenus en France, pour, à son retour en Canada, être en état d'en instruire les chanoines, ce n'était qu'un demi-mal. J'attends que mes comptes soient arrêtés, après cela je parlerai. Jusqu'ici j'ai fait bien des politesses au doyen, il en a usé de même avec moi. Quoi de plus indigne de la part du Chapitre de m'ôter 500 frs après les services que je lui ai rendus ! Le doyen fait le bonhomme ; je ne sais pas s'il retournera en Canada.